

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 14 novembre 2019

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4008-2017 Étape B – Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – DÉPÔT SOUS PLI CONFIDENTIEL DE LA PREUVE DU ROÉÉ RELATIVEMENT À L'ÉTAPE B**  
n/d : 1001-106-B

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la décision [D-2019-120](#), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sous pli confidentiel l'original de sa preuve relativement à l'étape B dans le dossier mentionné en rubrique.

Nous demandons respectueusement à la Régie de nous pardonner le retard dans le dépôt de notre preuve.

Veuillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz  
p.j. Preuve du ROÉÉ

cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Me Philip Thibedeau, Énergir  
Dossiers réglementaires, Énergir  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice